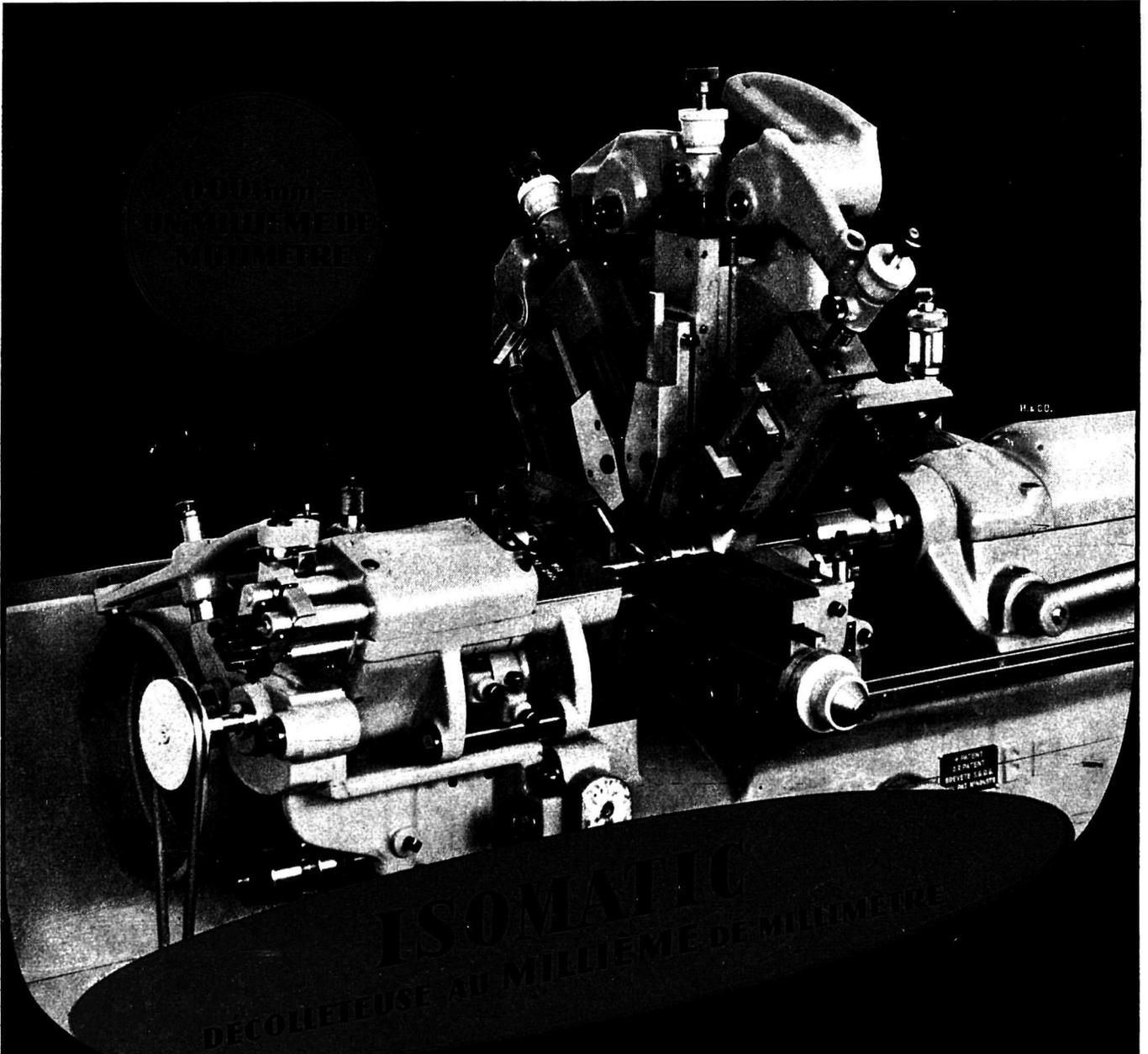


LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE
DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)



FABRIQUE DE MACHINES **ANDRÉ BECHLER S.A.** MOUTIER

FABRIQUE DE PIERRES
D'HORLOGERIE ET
INDUSTRIELLES



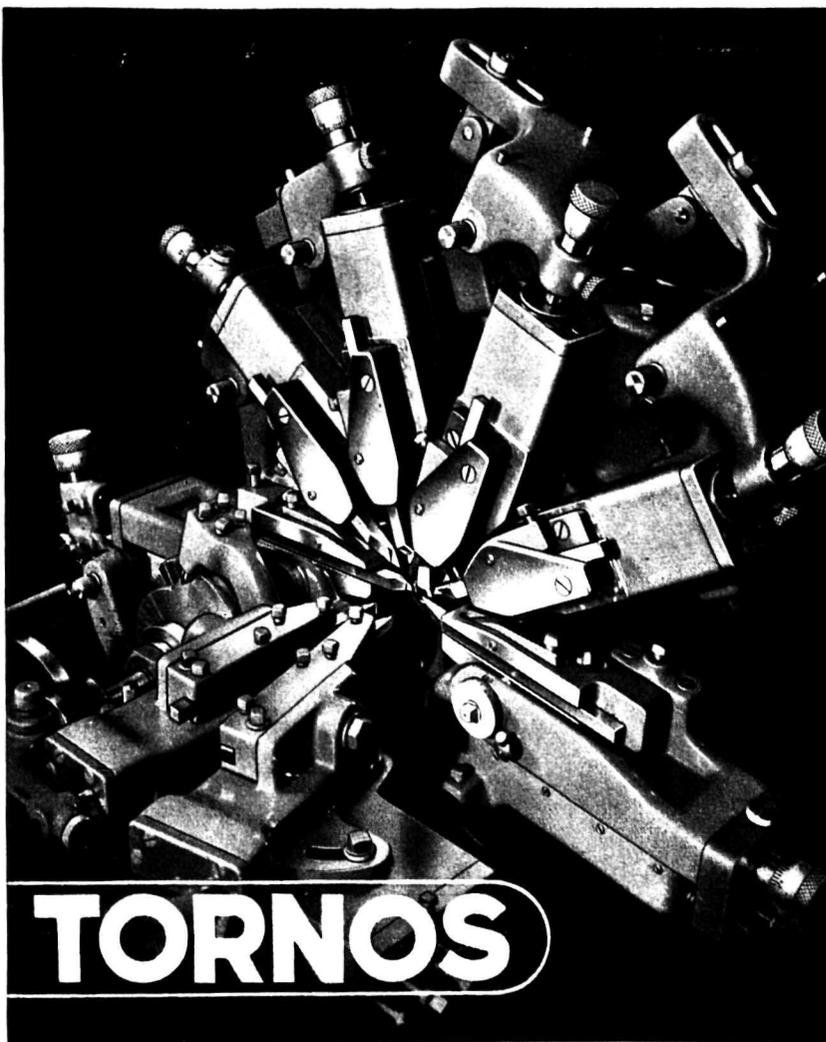
LA CHAUX-DE-FONDS • L. ROBERT 105

Pierres fines

Emboutissages



*Maison Sfaellos
Bienne*



*6
outils
6
coulisses*

TORNOS

USINES TORNOS S.A.
MOUTIER (SUISSE)
TOURS AUTOMATIQUES

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.— Fr. 11.—
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces:
PUBLICITAS S.A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

La Fédération Horlogère Suisse devient

LA SUISSE HORLOGÈRE

Pendant soixante ans la Fédération Horlogère Suisse a conservé la même forme extérieure. En mars 1945 elle a abandonné son grand format pour adopter l'actuel plus réduit et plus pratique. Depuis longtemps déjà nous nous rendions compte que son titre ne correspondait plus à sa mission et ne devait de subsister qu'à la force de la tradition. Dès 1948 une nouvelle couverture et un nouveau titre modifieront du tout au tout sa présentation. L'organe officiel de la Chambre Suisse de l'Horlogerie portera suivant décision de son Conseil d'administration ratifiée par l'assemblée des actionnaires le nom de

LA SUISSE HORLOGÈRE

Il continuera à paraître en deux éditions:

L'édition hebdomadaire suisse et l'édition d'exportation de six numéros par an.

Cette nouvelle présentation nous fait un devoir de ne pas négliger pour autant l'intérieur et nos efforts tendront à l'améliorer sans cesse et à en accroître l'intérêt.

Nous espérons ainsi plaire à nos abonnés en leur apportant chaque semaine un organe que nous cherchons à rendre vivant, agréable et intéressant.

Nous serons heureux de recevoir leur appréciation et les remercions de leur fidèle appui.

La Fédération Horlogère Suisse, qui deviendra dès 1948

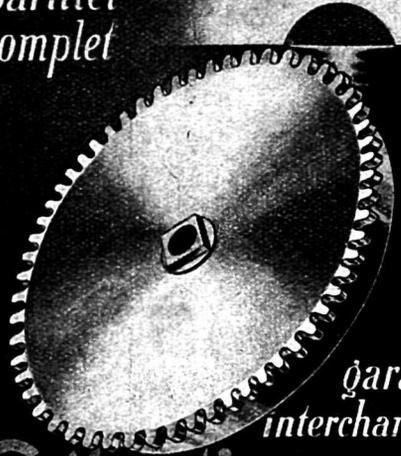
LA SUISSE HORLOGÈRE

Renouvellement de l'abonnement

Le prix de l'abonnement pour 1948 reste de Fr. 22.— pour l'année et de Fr. 11.— pour six mois. Le prix de Fr. 22.— comprend les 52 numéros hebdomadaires et les six numéros d'exportation. Nos abonnés voudront bien utiliser le bulletin de versement encarté dans le présent numéro pour le renouvellement de leur abonnement. - Nous les en remercions d'avance. Nous informons ceux qui n'utiliseraient pas ce mode de paiement que les remboursements seront mis à la poste à partir du 12 janvier 1948.

barillet complet

L'AZURÉA



garanti interchangeable

Célestin KONRAD

FABRIQUE "L'AZURÉA"
MOUTIER, J-B. SUISSE

Pourquoi gaspiller du temps
et de la main-d'œuvre,
alors qu'il existe un moyen
chimique plus rapide et
plus sûr?

F 45

**Le nettoyeur rapide
pour pièces d'horlogerie**

a été approuvé par
le Laboratoire de
recherches horlogères
de Neuchâtel
et donne sûreté absolue.

Représentant :

ANCIENNE MAISON SANDOZ FILS & CO S. A.
LA CHAUX-DE-FONDS - RUE LÉOPOLD-ROBERT 104-106
FOURNITURES INDUSTRIELLES

Acier en bandes

Sandvik



NOTZ & CO. S.A.
BIENNE

**VISITAGE
APPROFONDI**



WATCH STONES CO. S.A.
THOUNE SUISSE

Le fait du jour

En ce jour où l'assemblée fédérale a porté à la plus haute magistrature Rodolphe Rubattel, il convient de féliciter les radicaux alémaniques pour le sacrifice qu'ils ont fait en faveur de la Suisse romande. Ils ont fourni la preuve, qu'on aimerait bien voir administrée dans tous les pays du monde, que l'intérêt supérieur du pays passe avant celui du parti. Il convient également de louer les groupes politiques romands d'avoir fait taire leurs ambitions légitimes au bénéfice de la région. Le parti radical suisse n'y perdra rien ; chacun lui saura gré et cherchera, à la première occasion, à lui rendre la pareille. Et les Romands y gagnent d'être maintenant aux postes de commande des deux départements les plus importants de l'Exécutif : ceux de l'économie publique et de la politique.

Ceci dit, le nouveau conseiller fédéral ne représentera pas seulement son parti et sa région ; il était l'homme qualifié pour occuper le poste de M. Stampfli, étant, jusqu'ici, chef du département cantonal correspondant au département fédéral dont il prend la direction.

Dans la discussion des grands problèmes de l'heure, il apporte un sens affiné de notre démocratie ; il perpétuera à Berne une tradition de libéralisme et d'humanité. Comme le dit M. Petitpierre, il aura facilement la confiance du peuple par la lucidité de son intelligence, la droiture de son caractère, la fermeté de sa volonté et l'excellence de son cœur. Lui-même, en entrant dans sa nouvelle vocation, s'est placé sous l'égide des valeurs essentielles que sont la famille, le travail, la justice et la foi.

Le libéralisme de M. Rubattel, son individualisme, doivent se traduire, au Conseil fédéral, par une prise de position inébranlable en faveur du canton. Il est temps qu'on rétablisse ce qui fit la force de la Suisse, en rendant à chacun des cercles d'intérêts politiques,

économiques et sociaux ; commune, canton, Confédération, la zone d'influence qui leur est propre. La centralisation est un bien, à condition qu'elle ne devienne pas une exclusivité. Le fédéralisme que l'étranger voit dans la Confédération et, nous Suisses, dans le canton, doit prendre en considération la région. On n'a pas le droit de noyer celle-ci dans l'Etat fédéral et les Suisses, moins que d'autres, doivent sacrifier à la folie des grandeurs qui entraînerent la ruine de bien des pays.

C'est dire que nous attendons de M. Rubattel qu'il réagisse contre cette tendance morbide d'une minorité de notre peuple à conférer tous droits aux bureaux de Berne et prenne nettement position au Conseil fédéral pour une politique qui rompe avec le passé.

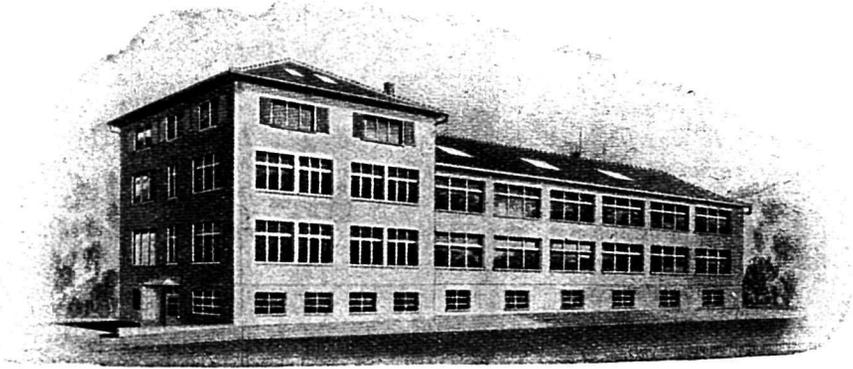
Aux finances, que l'économie doit conditionner, et non l'inverse, il faut une révolution, une volonté d'économies, en libérant la Confédération des tâches qu'elle s'est attribuées en période exceptionnelle et en retournant aux cantons celles pour lesquelles ils sont faits. Une délimitation des compétences est indispensable et urgente. Quelque chose de net, que chaque contribuable comprenne et admette ! Plus de doubles emplois, de ces organisations fiscales parallèles, fédérales et cantonales, plus d'impôts simultanés concernant la même matière et le même assujéti, mais la règle normale et historique : l'impôt direct au canton, indirect à la Confédération.

La présence de M. Rubattel dans la « capitale » renversera cette majorité qui décida, à une voix seulement, de maintenir la confusion dans les prétentions financières des autorités fédérales. Elle sortira le Conseil fédéral de sa politique de résignation à la dictature des bureaux. Une diminution d'impôts rendra courage au peuple des fatigués et chargés.

13. XII. 1947.

SOMMAIRE

Le fait du jour	987	La productivité de l'économie nationale	995
Partage de la Palestine. La naissance de l'Etat juif	989	Problèmes de l'énergie atomique, V. · Villes atomiques et champs d'essai	997
« Achats de panique » en U. R. S. S. Dévaluation du rouble	991	Organisation internationale de l'aviation civile. Les résultats de la Conférence de Genève	999
Organisation scientifique du travail, La conduite des entreprises industrielles	993	Divers	985 · 989 · 991 · 993 · 999 · 1001 · 1003



- DÉCOLLETAGES
- PIVOTAGES
- TAILLAGES

Fabrique de fournitures d'horlogerie

DEGEN & CO

NIEDERDORF (Bâle)

Téléphone 7 00 30

**TOUTES
LES MACHINES
ET L'OUTILLAGE
DE PRÉCISION**

DIXI
Fondée en 1905

DIXI S.A. USINE II LE LOCLE SUISSE

Partage de la Palestine

LA NAISSANCE DE L'ÉTAT JUIF

Les Juifs ne sont plus un peuple seulement ; ils vont posséder, dorénavant, un territoire en propre. Le monde assiste à la formation de leur Etat.

C'est en 1887, au premier congrès sioniste, à Bâle, que fut formulé le premier postulat concernant un Foyer national. La fameuse Déclaration Balfour, en 1917, était en germe la réalisation de ce désir. En 1919, les Anglais obtiennent le mandat sur la Palestine. Mais, les Arabes, d'emblée, vont faire obstacle à leurs frères de race. Ils se disent au bénéfice d'une promesse de liberté que Londres leur fit pendant la guerre ; d'une libération de l'Empire ottoman, leur répondent les Britanniques : « il n'a jamais été question de la Palestine ». On se souviendra des débats interminables qui eurent lieu au forum de la S. d. N. et qui ont trouvé leur aboutissement, maintenant, devant les Nations unies.

Celles-ci, dans leur vote de la nuit du 29 au 30 novembre écoulé, se sont prononcées pour le rapport de majorité de la Commission qu'ils avaient nommée : le partage, et contre le rapport de minorité : le fédéralisme, accepté, cinq minutes avant le vote, par les Arabes qui voyaient la partie perdue.

On connaît les conditions du partage : fin du mandat britannique, le 1^{er} mai 1948, selon l'avis donné par les Anglais ; retrait des troupes occupantes jusqu'au 1^{er} août prochain, délai qui sera peut-être repoussé au 1^{er} octobre, soit à la date où les deux Etats, juif et arabe, auront été constitués. Jérusalem possède un statut spécial ; il aura un Conseil législatif, élu par les résidents de la cité et restera soumis au Comité des Tutelles des Nations unies.

Décision heureuse : l'union économique des trois nouveaux Etats, c'est-à-dire union douanière, monnaie commune, à même taux de change, exploitation solidaire des chemins de fer, des ports et des services d'aviation : entente d'irrigation et d'énergie électrique. On constitue un Office économique, formé de trois représentants de chacun des Etats principaux, ainsi que de trois membres étrangers, nommés par le Conseil économique et spécial des Nations unies. Ces dernières prennent en « sympathique considération » la candidature des deux nouveaux Etats au sein de l'Assemblée générale.

Des garanties concernent les Lieux-Saints, les minorités de chaque Etat, l'immigration juive, qui sera autorisée le 1^{er} février 1948, dernier délai. Une Commission de cinq petits pays facilitera la transition de la Palestine à son nouveau statut. Un Conseil provisoire de gouvernement, dans chaque Etat, organisera une armée de milices pour le maintien de l'ordre public. Les deux pays auront une Constitution démocratique. Les élections aux Parlements se feront sur la base de la proportionnelle. Il y aura, dans chaque Etat, un Conseil exécutif. Enfin, garantie des droits de l'homme, sans distinction de race, de langue ou de religion.

Une difficulté, cependant : la délimitation des deux Etats. Les frontières s'enchevêtrent. Il y a ici un corridor

juif, là un corridor arabe. Avec un pareil tracé, il est heureux qu'on ait créé l'unité économique. De façon générale, les Juifs habitent les plaines et la côte centrale ; les Arabes, les plateaux de Galilée, de Samarie et de Judée, et la côte, au nord et au sud. Dans le territoire de Jérusalem, les deux peuples sont à égalité d'effectifs. L'Etat juif comprendrait, sans l'immigration massive qui va se produire, plus de 500.000 Juifs, contre une minorité arabe presque aussi importante : 400.000 ! La capitale sera certainement Tel Aviv. L'Etat arabe comptera 300.000 habitants et il n'y restera qu'une toute petite minorité juive. Au total, on dénombre, actuellement, 1.200.000 Arabes contre 600.000 Juifs, mais l'arrivée des coreligionnaires de ceux-ci, provenant de toutes les parties de l'Europe, de Chypre également, où les Anglais internèrent les immigrants clandestins, modifiera rapidement ces deux termes.

On connaît la réaction des Juifs, devant la décision des Nations unies ; ils sont à demi satisfaits, sauf leurs organisations extrémistes. La Ligue arabe est violemment opposée. On parle d'une Guerre sainte. Les Chrétiens de Palestine soutiennent moralement les Arabes. En revanche, la majorité pour le partage, aux Nations unies, fut très forte et, pour la première fois, Russes et Américains ont fait cause commune. La Grande-Bretagne s'est abstenue, mais elle exécutera les ordres qui lui seront donnés. Elle est contente de se tirer du guépier palestinien et d'entrevoir le jour où elle récupérera les 80.000 hommes qu'elle y a laissés, au plus grand bénéfice de la main-d'œuvre nationale et du contribuable anglais.

En somme, bonne solution moyenne, avec ce retour vers la Palestine, dont les Chrétiens savent qu'il contient pour eux une promesse...
Ch. B.

Registre du commerce

12/11/47. — B. et C. Dubois, au Locle, fabrication de boîtes de montres or, société en nom collectif. La société est dissoute depuis le 31 octobre 1947. Sa liquidation étant terminée, la raison sociale est radiée.

29/11/47. — Vittori et Cie, Fabrique de Montres Dolmy, Montre Sélection, à La Chaux-de-Fonds, société en commandite. L'associé indéfiniment responsable, Léopold Vittori, devient commanditaire avec une commandite de 2000 francs versés en espèces. La commandite de Rosa Vittori, née Jordan, est réduite à 1000 francs. La société continue son activité sous la même raison sociale, avec, comme seul associé indéfiniment responsable, André Vittori. La procuration individuelle est conférée au commanditaire Léopold Vittori et celle de Rosa Vittori, née Jordan, subsiste.

10/12/47. — Marcel Dépraz, au Lieu, horlogerie. La raison est radiée par suite du décès du titulaire et de reprise du commerce et de l'atelier par la société en nom collectif « Dépraz & Cie », au Lieu.



AFFENTRANGER S.A.
 NIEDERDORF BALE-CAMPAGNE
 DECOLLETAGES ET PIVOTAGES

M.20.

HOCHREUTINER & ROBERT S. A.

Titulaire des patentes de commerce, de fondeur et d'essayeur

LA CHAUX-DE-FONDS

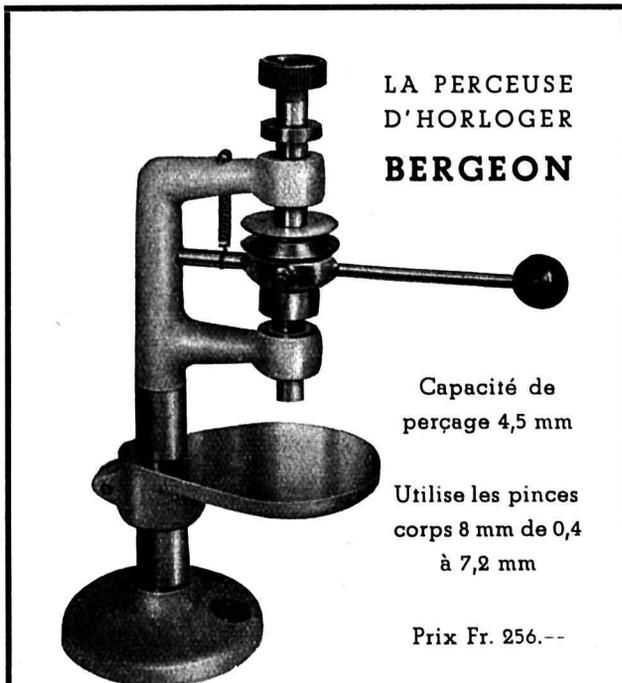
Téléphone 2 10 74 Serre 40

**MÉTAUX PRÉCIEUX
 ACHAT ET VENTE**

CHAINES „SERPENT”
 EN OR 750/1000 GARANTIS
 Jaune, rouge, vert (or vert, stock limité)
 En argent 950/1000 — En doublé or laminé

Gourmets et forçats

RENSEIGNEMENTS ET PRIX SUR DEMANDE



**LA PERCEUSE
 D'HORLOGER
 BERGEON**

Capacité de
 perçage 4,5 mm

Utilise les pinces
 corps 8 mm de 0,4
 à 7,2 mm

Prix Fr. 256.--

BERGEON & C^{IE}
 LE LOCLE (SUISSE)



Pierre BRUNNER
 successeur de BRUNNER FRÈRES

**PIERRES FINES
 EMBOUTISSAGES**
 LE LOCLE SUISSE

« Achats de panique » en U. R. S. S.

DÉVALUATION DU ROUBLE¹

Voici qui sonnè bien « pays capitaliste », du moins dans le vocabulaire de la presse de gauche. Qui sonnè peut-être trop bien pour être entièrement exact. Toutefois, il n'y a pas de fumée sans feu. Avant de découvrir le foyer, jetons un coup d'œil à la fumée.

Selon certaines informations parvenues de Moscou, on pourrait s'attendre à une modification du cours de la monnaie. On précise que les roubles anciens seraient à échanger contre des nouveaux, à raison d'un pour dix. Pour compléter la résorption des espèces, le montant que chacun pourrait échanger ne dépasserait pas six fois le chiffre du salaire mensuel. Ces rumeurs ont provoqué une ruée des acheteurs vers tous les magasins, notamment ceux de denrées alimentaires.

Devant la Commission sénatoriale des relations extérieures, Robert Lovett, sous-secrétaire d'Etat américain pour les affaires économiques, a déclaré que le département d'Etat possédait des rapports confirmant ce qui vient d'être dit. A Moscou, et dans nombre d'autres cités russes, plusieurs magasins se sont vu contraints de fermer : le « run » vers les marchandises était trop puissant. La population achète avant tout des bijoux, des livres rares et tout objet possédant une valeur durable. Les cercles russes de Washington déclarent tout ignorer de ces informations...

La radio des Etats-Unis pour l'étranger, la Voix d'Amérique, parle à son tour d'une vague d'achat dans toutes les villes de l'U. R. S. S. Là-dessus, la presse de l'Union amplifie et signale des ruées sur les banques soviétiques. Mais, à la Commission du Sénat, le gouvernement annonce que la seule information dont il puisse faire réellement état jusqu'ici est dans la nature même du mouvement : une « panique ».

A une demande officielle à l'ambassade américaine de Moscou, le préposé du poste, Dedell Smith répond en confirmant l'affolement de la population russe. Le système économique soviétique est en proie à de sérieuses difficultés. En tous cas, il est interdit aux représentants de la presse étrangère, dans la capitale russe, de donner information quelconque à ce sujet. Enfin, le plus grand magasin d'Etat est fermé, « pour cause de réparations ». Il en est de même pour d'autres organismes de vente, qui n'ouvrent pas, pour « raison d'inventaire »... !

Le département d'Etat américain ne cherche toutefois pas à maximaliser ces renseignements ou bruits. Il s'agit, à son avis, de réorganisation, sous une forme ou une autre, qui, jusqu'ici, ne semblent pas devoir affecter la puissance du régime. Néanmoins, l'ambassade américaine signale la présence de longues queues devant les magasins de biens durables. Cette indication est confirmée par les rapports de voyageurs revenant de toutes les parties de la Russie. On est bien étonné de ce besoin de réparations subit et de si grande ampleur.

Quant à la dévaluation du rouble, certains l'attendaient dans la première quinzaine de décembre. Les

dépôts en banque sont, en général, bloqués ou l'on maintient les retraits dans des limites raisonnables. Il n'y aurait pas de censure sur les câbles pour l'étranger et, cependant, il n'est pas permis aux correspondants de commenter la situation du rouble.

De toute façon, il ne peut être question, en U. R. S. S., d'une inflation au sens propre de ce terme. Le phénomène de la dépression ne se présente pas sous le régime communiste comme en système capitaliste. Peut-être, la panique signalée proviendrait-elle de la décision d'accélérer l'exécution du plan quinquennal. La population russe, qui a vu ce qui s'est produit lors de l'application des plans précédents, n'ignore pas que, dans ce cas, il y aura diminution de l'offre des articles de consommation courante. L'effort du gouvernement se porte, dorénavant, sur l'industrie lourde, dite de guerre. La pénurie de denrées alimentaires, on l'affirme, est pire qu'on tout autre pays européen ; elle semble s'aggraver. Le Kremlin peut difficilement réaliser aujourd'hui les promesses, faites pendant la guerre, de relever le standing de la population.

Tels sont les faits connus jusqu'ici. On peut tenir pour certain que s'il y a véritablement crise en U. R. S. S., sous quelque forme que ce soit, le gouvernement tentera l'impossible pour la combattre ou la masquer. Il ferait beau voir qu'un pays dictatorial, à plan de directive, et non de conjoncture comme en Occident, soit précisément atteint par la dépression dont il escomptait l'apparition en pays capitalistes, et qui devait être le signe de l'incapacité de ceux-ci à satisfaire leurs peuples!

Y.

Avis de L'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

APPEL AUX CREANCIERS

Les créanciers de :

Frutiger, Walter, Kirchgasse 17, Aarau (faillite)

Muggler Max, Falkenstrasse 19, Zurich

Perret, E.-A., fabricant de petites musiques, Rue de la Sagne, Sainte-Croix (sursis)

Calame André & Cie S. A., Sainte-Croix (sursis)

Zimmerli, Louis, 4, rue Chantepoulet, Genève (en faillite)

sont priés de nous envoyer leur relevé de compte en triple pour que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

MISES EN GARDE

Nous mettons en garde contre :

Campana Primo, Simphon 1 bis, Lausanne

Fleischer Geza et Fleischer Hermanos, Buenos-Aires

Santos José, P. O. Box 684, Lisbonne

William L. Taub, 535 Fifth Avenue, New-York 17

¹ Voir communiqué spécial page 1001.

Chaise d'atelier Embrau

Usines Embrau SA Rivi' (Zürich) Tél. 1055, 2 33 17
diminue la fatigue — augmente le rendement



BOLLIER S.A.

BIENNE

SWITZERLAND



FABRIQUE DE BRACELETS
EN CUIR ET SYNTHETIQUES



FABRIQUE DE PIERRES D'HORLOGERIE
LES BRENETS

Dorages s. a.

Fondée en 1888

DIR. G. HUGUENIN

BIENNE - Quai du Bas 1

Téléphone 247 96

**Dorages extra soignés pour toutes pièces
d'horlogerie, compteurs, bijouterie, etc.
Dorage rose satiné, garanti inoxydable**

Argentage

Nickelage

Organisation scientifique du travail

LA CONDUITE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

(by) Ernst Gerwig, professeur extraordinaire de science des entreprises, à l'École Polytechnique fédérale, vient de faire paraître, aux Editions de la Société suisse des commerçants, à Zurich, un ouvrage intitulé : « Organisation et conduite des entreprises industrielles ». Un premier compte-rendu en a paru, sous la signature H. M., dans une récente « Nouvelle Gazette de Zurich ».

Les temps de la conduite des entreprises industrielles au jugé sont révolus. Un chef doit posséder, aujourd'hui, une maîtrise complète de tout le processus de son affaire et la connaissance de l'ambiance économique qui la détermine. Si la maison est d'importance, il lui faudra veiller à la liaison des sections et bureaux d'achat, de fabrication et de vente, ainsi qu'à la division du travail. Tout ceci pose des problèmes quotidiens, chaque fois nouveaux.

La science et la pratique travaillent, depuis des années, la main dans la main, pour résoudre des problèmes d'organisation et de direction qui ne sont pas toujours des plus clairs. On trouvera dans la publication précitée, forte de 260 pages, une sorte de manuel typiquement suisse, permettant de se passer d'une littérature étrangère, établie, en général, sur une base trop large pour nos conditions nationales. L'auteur ne s'est pas intéressé seulement à la grande entreprise, bien qu'il la place au premier rang ; il pense également aux maisons moyennes et petites. En un mot, son livre reflète la grande diversité de l'industrie suisse. D'autre part, les lignes qu'il lui consacre n'expriment pas une systématique trop rigide : de nombreux exemples, tirés de toutes les activités, la rende immédiatement intelligible.

Dans son introduction, M. Gerwig expose les conditions personnelles et matérielles de la conduite d'une entreprise. Le directeur doit avoir conscience de ses responsabilités à l'égard de l'économie nationale ; il doit faire preuve de compréhension sociale et psychologique à l'endroit de ses ouvriers. L'économie n'est point un compartiment étanche ; elle est une forme de civilisation et obéit à des lois éthiques.

Il est question, tout d'abord, du standort de la fabrique et de l'importance de l'entreprise. Deux chapitres sont voués au problème, éternellement jeune du travail industriel, aux procédés de fabrication : modèles, en série et en masse. On relève la signification de ce processus pour l'établissement de l'entreprise, sa structure financière et son coût de production. Le travail à la chaîne n'est pas oublié. On trouve, détaillés, les buts et méthodes de l'analyse du travail et de l'étude des temps. Sont examinés également les aspects économiques et sociaux du salaire et le problème de leur niveau. Gerwig insiste sur ce qu'il considère comme un axiome : qu'il n'y a qu'une source permettant des augmentations permanentes de gains : l'augmentation de la productivité. Les questions sociales de l'entreprise ne lui échappent pas : conduite du personnel, psychologie du travail, communauté d'entreprise. Le chapitre sur l'organisation et la conduite de la vente bénéficie

d'une bonne documentation, qu'il s'agisse de l'organisation interne ou externe, de la formation nécessaire dans ce domaine et des statistiques qui s'y rapportent. L'auteur s'attarde sur la politique de licences de quelques industries suisses, les fondations et participations à des entreprises étrangères qu'elle représente. Il est évidemment plus avantageux d'accorder des licences que de ne pas exporter. Cette pratique a eu des effets heureux sur la vente à l'étranger. Elle consolide notre balance des paiements.

Vient l'étude du marché, avec ses tâches et ses limites, ainsi que les fonctions économiques de la réclame. Toute politique de prix doit tenir compte de la structure des coûts : une calculation exacte en est la condition fondamentale.

Quant au financement de l'entreprise, il a, dans l'ouvrage, la place qu'il mérite. L'auto-financement se développe dans l'industrie suisse. Il y a à cela des raisons qui sont exposées dans la publication. Enfin, la comptabilité industrielle n'est point oubliée.

M. Gerwig a fait du bon ouvrage. Il faudra lui demander de traduire son travail en français.

Postes, télégraphes et téléphones

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE AVEC LA ZONE FRANÇAISE D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

La correspondance télégraphique publique est de nouveau admise avec la zone française d'occupation en Allemagne. De Suisse, on peut télégraphier à n'importe quel destinataire en zone française. Par contre, de cette zone, seuls sont autorisés à télégraphier à destination de la Suisse les membres civils et militaires des puissances occupantes, les missions militaires et diplomatiques et les consulats, les représentants gouvernementaux et commerciaux des pays étrangers ainsi que les organismes officiels ou privés allemands jouant un rôle dans la reconstruction de l'économie allemande de la zone française.

Dans les télégrammes commerciaux adressés à des destinataires allemands en zone française, seules les communications non transactionnelles, c'est-à-dire celles qui se rapportent à l'affirmation des faits et à l'échange de renseignements, sont autorisées. Les télégrammes ne sont acceptés qu'aux risques de l'expéditeur ; ils sont soumis à la censure en Allemagne et doivent être rédigés en langage clair allemand, français, anglais, italien ou russe.

Les lettres-télégrammes, ainsi que les services spéciaux suivants ne sont pas admis : réponse payée, accusé de réception, collationnement, remise par exprès, remise de nuit, libellé sur formule de luxe.

NOS SPÉCIALITÉS...

OR ROSE

BORDS LAPIDÉS
BISEAUX GLACÉS

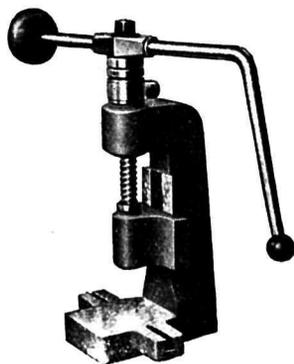
MEYLAN FILS & C^o

NICKELAGE - ARGENTAGE - RHODIAGE

La Chaux-de-Fonds - Téléph. 2 34 60

Balanciers

Vis de 25 et 30 mm, en stock

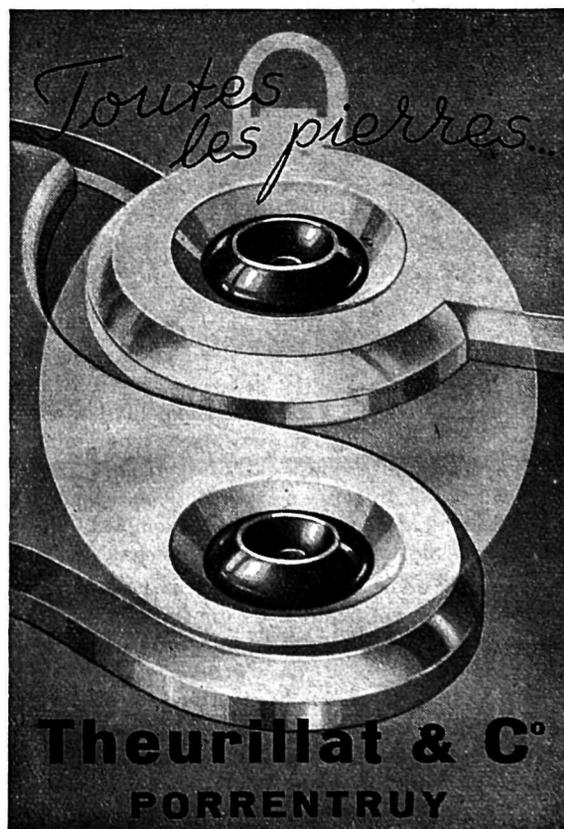


S. A. MULLER, MACHINES

Téléphone 2 27 04

BIENNE

Rue de Morat 61-63



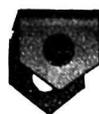
ACIERS SUEDOIS FAGERSTA

COURVOISIER & CO

BIENNE

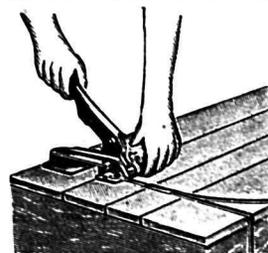
SIGNODE

appareil à cercler les caisses



Crampons
de sûreté
avec flèches
à cran
d'arrêt

Scellés en tous genres



PETITPIERRE & GRISEL, NEUCHATEL

La productivité de l'économie nationale

(SUITE ET FIN)

Nous avons donné à nos lecteurs dans le n° 49 de « La Fédération Horlogère Suisse », un bref aperçu de la situation économique de départ de la réforme fiscale de la Confédération telle que l'a rappelée M. le prof. Grossmann au cours de son exposé sur la productivité de l'économie nationale à l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.

D'autres considérations toutefois jouent également un grand rôle lors de la discussion et des conclusions relatives à la réforme de nos finances d'Etat. Il va sans dire que le point de vue politique est d'importance primordiale dans toute discussion parlementaire. Déjà la notion « démocratie » suscite des appréciations diverses. Pour les uns la démocratie est une communauté d'individus ayant des droits et des devoirs absolument égaux. Les partisans de cette théorie en déduisent que les contributions financières et individuelles doivent également être les mêmes. Ce but peut donc être réalisé par un impôt personnel et des impôts de consommation qui seraient également prélevés sur les denrées de première nécessité.

D'autres, au contraire, sont d'avis que l'égalité des prestations consiste en une adaptation équitable des charges à la capacité de paiement de chaque individu.

M. le prof. Grossmann relève également le point de vue fédéraliste qui a tendance à subordonner le but que se propose d'atteindre la réforme fiscale à celui de la souveraineté cantonale.

Il va de soi que les considérations tendant à abroger les pleins pouvoirs qui sont, reconnaissons-le, anticonstitutionnels, jouent également un rôle dans la discussion ayant trait à la réforme des finances de la Confédération. Certains milieux considèrent de même la multiplicité des systèmes fiscaux cantonaux comme un anachronisme auquel on devrait parer par une modification telle qu'elle a pu être réalisée en matière de droit civil et de droit pénal.

Deux autres conceptions prêtent également à discussion : l'Etat doit-il établir la balance de son budget tel qu'un particulier ou peut-il considérer l'augmentation de ses dettes comme normale. La réforme fiscale, pour pouvoir être acceptée par la majorité des milieux intéressés, devra mettre sur pied un système ne compromettant pas l'avenir économique par des amortissements de la dette publique trop long et d'autre part de tâcher de ne pas prévoir des amortissements massifs de celle-ci qui pourraient créer des dommages irréparables à l'économie suisse.

Dans l'ordre des conceptions politiques qui s'affrontent, les rapports financiers de la Confédération avec les cantons doivent également être pris en considération.

M. le prof. Grossmann regrette de ne pouvoir aborder tous les problèmes soulevés dans le cadre de son exposé. Il se confine dans un seul sujet, soit le maintien de l'impôt de la défense nationale ou son remplacement par quelque chose d'autre.

Actuellement trois propositions retiennent l'attention des milieux intéressés : La première solution proposée consiste à augmenter l'impôt sur le chiffre d'affaires de 4 à 5 %. Cette solution n'est que difficilement réalisable, vu qu'elle entraînerait sans contredit une hausse du prix de la vie, ce qui irait à l'encontre de la politique économique suivie officiellement par nos autorités.

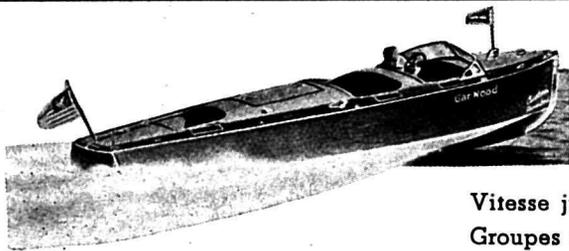
Une seconde proposition consiste d'accorder à la Confédération le droit d'imposer à la source le revenu des titres indigènes. Les cantons et les communes prélèveraient des impôts sur les ressources découlant du reste du patrimoine, soit sur le revenu du travail et sur les personnes morales. Ces divers impôts devraient être complétés par un impôt analogue à la super-taxe anglaise. Ce dernier impôt serait une charge progressive perçue sur l'ensemble du revenu.

Néanmoins l'application d'un tel plan nécessiterait une adaptation du droit fiscal suisse et ne pourrait vraisemblablement pas être réalisé d'un jour à l'autre. Il s'agirait d'une modernisation à longue haleine.

Selon M. le prof. Grossmann, l'opinion publique suisse est mieux préparée à accepter la troisième solution qui prévoit d'une part la suppression pure et simple de l'impôt de la défense nationale et d'autre part le dédommagement de la Confédération sous la forme d'une renonciation des cantons à leur part de l'impôt anticipé.

Du point de vue économique, la réalisation de ce projet mettrait fin à la co-existence des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux. Le droit de décréter des impôts directs reviendrait aux cantons qui, sans aucun doute, feraient un usage prudent de ces prérogatives. Le fait que les cantons même devraient s'occuper d'assurer leur assiette budgétaire aurait pour effet qu'ils auraient tout intérêt à améliorer leur méthode de taxation. La co-existence de ces diverses opinions démontre clairement que toute discussion et la réalisation finale d'un plan de réforme des finances de la Confédération est loin d'être chose aisée. Il est en tout cas nécessaire de supputer les effets que la réforme fiscale telle qu'elle sera envisagée aura à longue échéance sur notre économie nationale.

De toute façon, il doit être retenu que la productivité de l'économie doit avoir le pas sur la répartition des charges. Cela nécessite des égards en matière fiscale



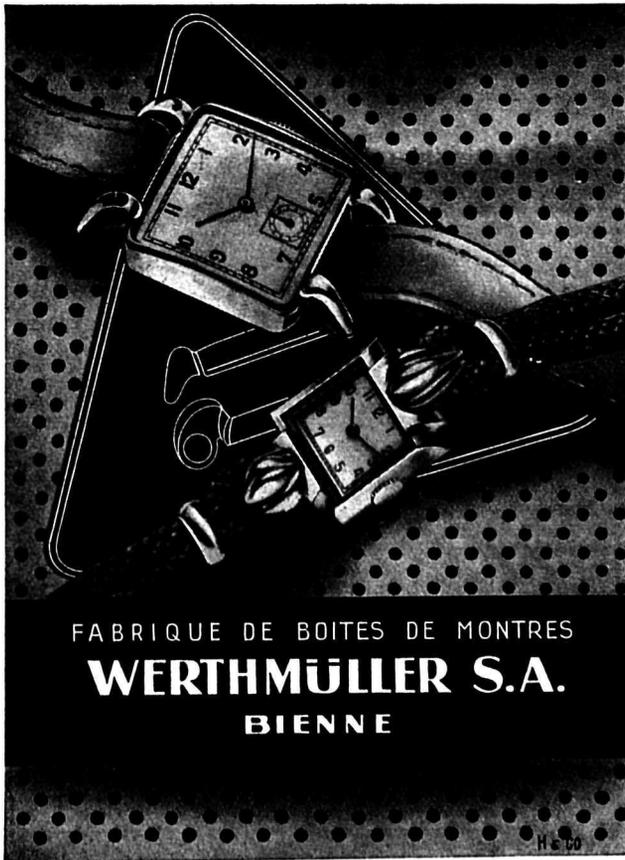
Runabouts

CANOTS A MOTEURS RAPIDES

Vitesse jusqu'à 80 km h.
Groupes marins - Hélices - etc.
Livraison dès février 1948

Construction U. S. A.
Salon de l'auto, stand 200

BUREAU TECHNIQUE A. COUTAU, ing. 16, rue de la Scie. Tél. 5 12 02 **GENÈVE**



FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES
WERTHMÜLLER S.A.
BIENNE



MACHINES A RECTIFIER

Type Re 125 pour rectification extérieure
Type Ri 122 pour rectification intérieure
Type Ru 125 modèle universel intérieur et extérieur
Les trois modèles peuvent être combinés avec un
appareil à meuler les profils.

Machines à tourner pour tous genres de tournage

KUMMER FRÈRES, TRAMELAN
FABRIQUE DE MACHINES

Assortiments à cylindre

Fournitures cylindre pour rhabillage
sur tous calibres

H. BEAUMANN & C^o S. A., LES BOIS
Téléphone (039) 8 12 10



pour les branches productives sur lesquelles l'avenir économique du pays repose.

*
**

Entre temps le Conseil fédéral a pris une décision concernant la réforme fiscale. Il a cherché une solution moyenne supputant que celle-ci trouverait une majorité auprès des Chambres. Le Conseil fédéral propose de maintenir l'impôt fédéral direct. Toutefois, il limite sa durée. L'impôt de défense nationale ne serait, selon

sa proposition, perçu aussi longtemps que le service de l'intérêt et l'amortissement de la dette de guerre le rendra nécessaire. D'autre part, le Conseil fédéral renonce à maintenir l'impôt complémentaire sur la fortune.

Espérons que bientôt le problème complexe que représente la réforme des finances de la Confédération trouvera une solution. Etant donné qu'en Suisse tout problème de grande portée est au préalable mûri longuement, rappelons à ce sujet qu'il y a près de trente ans qu'une réforme des finances de la Confédération est discutée.

A. G.

Problèmes de l'énergie atomique

V. - VILLES ATOMIQUES ET CHAMPS D'ESSAI

L'U. R. S. S. doit disposer de trois « laboratoires » : à Moscou, dans l'Oural, vraisemblablement à Magnitogorsk, puis en Sibérie¹. On dit qu'aux savants russes se sont joints quelque trois cents experts allemands, « prélevés » sur la zone d'occupation, et provenant probablement de la fameuse station d'essai de Peenemünde, célèbre par ses V 2.

Depuis la guerre, les Soviétiques encouragent la construction de nombreuses villes industrielles — on parle d'une centaine — dont quelques-unes, sans doute aucun, pourraient bien être des villes ou villages atomiques. En tous cas, il existe une Cité astronomique, que certains veulent croire (peut-être à tort) bien plutôt atomique.

D'autre part, de nombreuses « Bezimyanska » ont été créées. Il s'agit, comme le terme russe l'indique, de « villes sans nom », que la « New York Herald Tribune » veut équipées de machines atomiques suédoises et suisses ! Quelques localités de ce groupe porteraient tout de même le nom d'une cité figurant déjà sur la carte, mais portant un numéro d'ordre particulier : on parle ainsi d'un Kuybichev 4. Le centre atomique en devenir le plus puissant se situerait dans le voisinage d'Irkutsk, en Sibérie orientale, où se trouveraient des mines « intéressantes », malgré le sous-sol gelé. Là, s'édifie une grande station hydro-électrique. La ville susmentionnée se trouverait à la périphérie d'une « zone atomique » d'une surface de 780.000 kilomètres carrés, 1 1/2 fois la France, où les Russes manifesteraient l'intention de construire toute sorte d'industries utiles à la production de guerre : métallurgie, instruments de précision, benzine synthétique. En 1955, Atomgrad dépasserait la puissance énergétique du Donetz !

D'autre part, on croit savoir qu'il y a un centre atomique important dans le Caucase occidental, au nord du port de Sukhum Kale, sur la mer Noire. Quant à l'Oural, il doit donner naissance à plusieurs centres, dont la signification surpassera, en 1950, de l'avis des Soviétiques, celle de Magnitogorsk.

Ajoutons que dans toutes les Universités d'un certain

rang, situées dans les Etats satellites de l'U. R. S. S., quelques savants étudient la désintégration de la matière. Le laboratoire qui attire le plus l'attention est celui de l'Université de Varsovie, en Pologne, qu'on dit encore — est-ce une obsession ? — pourvu d'appareils suisses.

Les Neutres ne restent pas en retard, la Suède en particulier. Plusieurs instituts scientifiques y travaillent assidûment. Ils recherchent notamment des méthodes de production à bon marché, exactement ce qu'aurait fait l'Allemagne si elle avait été autorisée à effectuer des études atomiques. En 1945, le gouvernement de Stockholm a fait appel à l'industrie privée. Il a créé un centre de recherches atomiques, au capital initial de 2 millions de couronnes, versé par l'Etat, centre qui disposerait d'un bassin d'enrichissement à Kvarntorp, en Suède centrale.

Ici, un simple rappel de ce qui se fait en Suisse ! Les instituts de physique de nos Universités, particulièrement à Genève et à Bâle, sont loin de se désintéresser de la question et c'est à l'Ecole polytechnique fédérale que travaille le Dr Paul Scherrer, en quelque sorte notre haut commissaire fédéral à l'Energie atomique.

Mais, voici que les Puissances font, presque toutes, de la préparation à la guerre. La preuve en est administrée par la création de champs d'essai situés généralement dans les régions les plus inhospitalières.

Chacun se souvient du jet de la première bombe, dans le désert du Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis, à Alamogordo, le 16 juillet 1945. Quelques semaines plus tard, les Américains bombardaient Hiroshima, le 6 août, puis Nagasaki, le 9. Ensuite, ce fut l'expérience d'un nouveau type de bombe, à format réduit, à Bikini, dans un atoll du Pacifique central.

Que se passe-t-il aujourd'hui, dans l'Arctique canadien ? Ou encore en Océanie ? C'est en Australie du Sud que se trouve la rampe des V 2 qu'on projette jusqu'à l'île Christmas, au sud de Java. On dit que les Français vont utiliser, dans le même but, le Sahara, comme les Russes la Sibérie septentrionale.

cb.

¹Voir F. H. S. des 20, 27 novembre et 4, 11 décembre 1947.

CONTRE-PIVOTS
RUBIS
GRENAT
RAQUETTES
COQUERETS
PLAQUES

VIEUX-MOUTIER S.A.

LE LIEU (LAC DE JOUX)

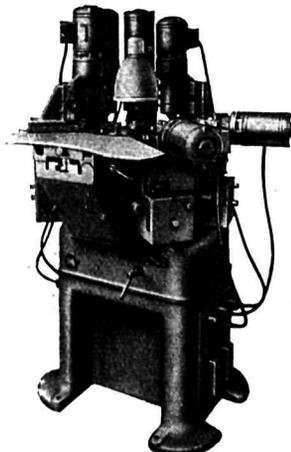
Spécialités : Tous genres de pièces acier
Ressorts-régulateurs
Polissages : Angles, surfaces, gouges

HAESLER-GIAUQUE & C^{IE}

FABRIQUE DE MACHINES « AXIS »
LE LOCLE

Tél. (039) 32473 - 32474

Télégramme « AXIS »



MULTIFACTOR

Machine universelle pour perçage, fraisage et taraudage
de pièces en grandes séries

Gros rendement - Haute précision

DEMANDEZ CATALOGUES 21 - 53 - 221 - 351 - 357

Mouvement et boîte sont bien mariés



par...

PFENNIGER & C^{ie} S.A.

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES OR
LA CHAUX-DE-FONDS

ROBERT W. PRETZFELDER

31 West 47th Street
NEW YORK CITY

(son of Albert Pretzfelder, former President of Bayer, Pretzfelder & Mills) is now established in the watch business selling to the jewelry dealers all over the United States, and is interested in receiving offers of watch lines and all sizes of movements, also clocks as distributors in the United States. Offers to cipher Ue 17876 Z Publicitas Zürich

*Fournitures
Exportation
pour tous pays*

FABRIQUE DE PIVOTAGES
EMILE VAUTHIER & FILS
DOMBRESSON

Organisation internationale de l'aviation civile

LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

(by) L'aviation civile internationale profite, actuellement, des nombreux perfectionnements apportés, pendant la guerre, à l'aviation militaire. Mais, ces développements nécessitent la solution de plusieurs problèmes juridiques et commerciaux.

Les conférences de Chicago, à laquelle participèrent 52 nations et au cours de laquelle furent jetées les bases de l'O.I.A.C., et de Montréal, au début de 1947, échouèrent, l'une et l'autre, la première pour avoir voulu réglementer de façon trop précise les droits et devoirs des Etats-membres, la deuxième pour avoir péché par excès contraire. La conférence de Genève allait tenter, pour la troisième fois, de simplifier les règles de l'aéronautique.

A l'heure présente, une centaine d'accords bilatéraux régissent la navigation aérienne internationale. Ils sont loin de se ressembler tous. Or, si l'on veut faire face à toutes les combinaisons imaginables du trafic mondial, il en faudrait conclure près de 2400 ! C'est dire qu'il convient, à tout prix, de sortir de cette paperasserie et l'on y parviendrait en concluant, d'un coup, un seul accord multilatéral.

C'est ce but, assez distant, qu'on s'était proposé à l'Ariana. Dans « La Fédération Horlogère Suisse » du 20 novembre, furent déjà indiqués les problèmes principaux qui allaient se poser à la conférence.

Dans les quinze premiers jours, un vent d'optimisme souffla parmi les dirigeants de l'O.A.C.I. Prévoyant la prochaine signature d'un accord multilatéral, un comité de rédaction avait été nommé, composé de neuf membres : quatre d'Europe, la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas et la Tchécoslovaquie ; quatre d'Amérique, les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine et le Mexique ; enfin, un d'Asie, la Chine. Malheureusement, plusieurs des délégations présentes n'étaient pas habilitées à signer un accord multilatéral et d'autres ne devaient obtenir, en temps voulu, les pouvoirs nécessaires à cet effet.

En fait, on n'est pas arrivé à l'accord multilatéral, dont il fut primitivement question. En d'autres termes, on n'a pas réussi à remplacer les accords bilatéraux. En revanche, la conférence a sauvé la face : s'il n'est plus question d'un instrument juridique du genre prévu, on a tout de même abouti à un texte énonçant les principes de base dont les accords bilatéraux doivent s'inspirer. En ce sens, l'accord constitue un pas en avant.

Tout de même, il a déçu, et ceci est le résultat de l'adoption, le 23 novembre, et à une petite majorité, d'un article limitant la « Cinquième Liberté des droits de l'air ». Treize Etats l'ont emporté sur neuf. Parmi ces derniers, on compte les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Si la Cinquième Liberté avait été adoptée, les parties à un accord bilatéral auraient été autorisées à prendre en charge ou à décharger des marchandises à tous les aérodromes situés sur les routes aériennes, même dans les territoires non désignés dans l'accord bilatéral.

L'article était proposé par les six Etats suivants : l'Italie, le Portugal et la Grèce, pour l'Europe ; le Mexique, pour l'Amérique ; l'Egypte, pour l'Afrique ; l'Inde, pour l'Asie. Ces Etats furent soutenus par le Canada et différents pays de l'Amérique latine, le Brésil, la Colombie et le Vénézuéla. L'Australie et la Nouvelle-Zélande l'approuvèrent également, ainsi que la Turquie. Les protagonistes d'une plus grande liberté, à côté des trois Puissances mentionnées plus haut, ne comptaient que des Etats européens : le Danemark, la Suède et la Norvège, puis les Pays-Bas et l'Irlande, enfin, la Suisse. Il nous plaît que notre pays ait figuré parmi les champions de la liberté.

Les Etats qui firent échec à l'accord multilatéral déclarèrent cependant qu'ils n'entendaient pas fermer définitivement la porte à la Cinquième Liberté. Ils croyaient néanmoins que dans la période d'incertitude que nous vivons, il devenait préférable de ne pas prendre d'engagements qui risquaient de nuire à l'expansion des organisations nationales plus faibles.

Au conseil d'administration des C. F. F.

Le conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux s'est réuni le 8 décembre à Berne, sous la présidence de M. Ernest Béguin. Il a approuvé le rapport de la direction générale sur la gestion pendant le troisième trimestre de 1947 et fait au Conseil fédéral une présentation pour le poste vacant de directeur du 11^e arrondissement, à Lucerne. Il a approuvé une lettre au Conseil fédéral soulevant le problème de la réforme des bases financières pour les constructions des entreprises de chemin de fer, et en montrant les principaux aspects. Le Conseil a ensuite pris connaissance d'un rapport sur les besoins futurs en énergie électrique et ratifié un contrat de fourniture de courant conclu avec un consortium de producteurs suisses d'électricité.

Afin d'abrèger les délais de livraison du matériel roulant pour les quatre prochaines années, la direction générale est invitée à engager des négociations avec les fabriques dès maintenant. Il s'agit de commander 150 voitures à voie normale, 55 fourgons à voie normale et à voie étroite, ainsi que 550 wagons à voie normale et à voie étroite.

Le Conseil a octroyé un crédit de 11,8 millions de francs pour la construction de 50 voitures légères en acier de III^e classe et approuvé le marché conclu avec la fabrique. Il a de même ratifié les contrats pour la fourniture de 20 locomotives électriques de la série Re 4/4. Il a enfin ouvert des crédits pour l'achat de 5300 tonnes de rails en acier et de 6000 tonnes de traverses métalliques.

Sels de métaux précieux

pour la galvanotechnique

Notre spécialité : Solution de cyanure double d'or et de potassium pour plaqué or.
Qualité supérieure. Contenu en or garanti.

ROTHENBERGER, KÖPPEL & C^{IE}, ST-GALL 11



publicité
324

BODEMER & AAB
LA CHAUX-DE-FONDS

*Bijoutiers
Joailliers*

FABRIQUE DE PIERRES
POUR L'HORLOGERIE

*Ferdinand
Krügel & a*

Maison de confiance
fondée en 1902

TRAVERS (SUISSE)

TOUS LES GENRES :

PRÉCISION
GRANDE PRODUCTION
RAPIDITÉ DE LIVRAISON
EXPORTATION

Contre-pivots

Emboutissage
Coquerets
Plaques

Qualité - Précision

F. MASSY & FILS

ORIENT (Vallée de Joux)

Téléphone 8 56 51 Fondée en 1777

Allocations de renchérissement

AUDIENCE DU TRIBUNAL ARBITRAL HORLOGER

En novembre, la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (F.O.M.H.) a adressé aux associations patronales horlogères la demande d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 1948, les allocations de renchérissement de 20 centimes et de payer l'allocation supérieure aux ouvriers ayant atteint l'âge de 18 ans.

Les associations patronales ont répondu qu'elles étaient prêtes à continuer à verser les allocations actuelles, mais ne pouvaient envisager un relèvement de ces dernières.

La F.O.M.H. a soumis le différend au Tribunal arbitral horloger qui a siégé le 15 décembre à Berne. Il a décidé de proroger — à titre provisoire et jusqu'au moment où le jugement définitif aura été rendu — la sentence arbitrale du 17 janvier 1947, avec la différence que l'allocation de 70 centimes devra être payée, à partir de l'année prochaine, à tous les ouvriers et ouvrières nés avant le 1^{er} janvier 1929. (Les personnes nées après cette date, continueront à toucher l'allocation de 60 centimes).

Une nouvelle audience du Tribunal a été fixée au 15 janvier 1948, pour permettre aux parties d'administrer des preuves.

Registre du commerce

8/12/47. — Dépraz et Cie, au Lieu. Sous cette raison sociale, il est constitué une société en nom collectif. Elle a commencé son activité le 1^{er} janvier 1947. Les associés indéfiniment responsables sont Roger-Emile Dépraz, fils de Marcel-Frédéric, du et au Lieu, et Charles-Reynold Dubois, fils de Charles-Reynold, de Neuchâtel, au Lieu. La société a repris l'atelier d'horlogerie de Marcel Dépraz, au Lieu. Fabrication et vente de mécanisme d'horlogerie compliquée. Fabrication et vente de toutes pièces et mécanismes se rattachant à cette branche.

9/12/47. — G. et E. Nicolet « Eureka Watch My », à Tramelan-Dessous. Eric Nicolet et Georges Nicolet, de et à Tramelan-Dessous, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui commencera ses opérations le 15 décembre 1947. La société sera engagée par la signature collective des deux associés. Fabrication et commerce d'horlogerie en tous genres.

10/12/47. — Ano A. G. Uhrenfabrikation (Ano S. A. fabrication d'horlogerie) (Ano Ltd. Watch Manufacturing Co.), in Biel. Fabrikation von Uhren. Die Gesellschaft hat sich durch Beschluss der Generalversammlung vom 31. Mai 1946 aufgelöst. Die Liquidation ist beendet. Die Firma wird gelöscht.

11/12/47. — E. Schenker, Sorna Watch, à Delémont, fabrication d'horlogerie. La maison confère procuration collective à Rosa Schenker, née Baumgartner, de Gretzenbach, à Granges, et à Cécile Willemin, de et à Courcelon, commune de Courroux.

Service de recherches

ITALIE :

La maison Mario Laeri, Belpstrasse 11, à Berne, aimerait entrer en relation avec fabricants d'horlogerie désireux de conclure des compensations privées avec l'Italie.

Les intéressés sont priés de se mettre directement en rapport avec elle.

ARGENTINE :

Personne bien introduite en Argentine, disposant de capitaux, désire entrer en relation avec fabriques d'horlogerie (montres et réveils), articles courants et bon courants.

Ecrire à la Chambre suisse de l'horlogerie qui transmettra.

BRESIL :

La maison Drago Avenida Rio Branco 257 à Rio de Janeiro. Adresse provisoire : Drago Post Box 963, Gênes (Italie), demande offres pour chronomètres 38 mm., 17 r., or 18 kt. et plaqué montres de dame 5 1/4" en métal, plaqué et or.

CANADA :

Lenny's Wholesale Co. 5874 Hutchison S., Montréal, désire entrer en relations avec fabricant suisse de montres bon marché.

CHINE :

H. Cheong-Leen & Co., 14, Queen's Road, Central, Hong-Kong, désire entrer en relations avec fabricants de mouvements de bonne qualité et de qualité courante.

Nous insérons sous cette rubrique toutes les demandes qui parviennent de l'étranger, alors même que la plupart des solliciteurs nous sont inconnus.

Nous rappelons aux intéressés que des renseignements peuvent être demandés à l'Information Horlogère Suisse, à La Chaux-de-Fonds.

L'U.R.S.S. décrète la dévaluation du rouble

Le Conseil des ministres de l'U.R.S.S. a décidé la mise en circulation d'un nouveau rouble à partir du 16 décembre 1947.

Ce nouveau rouble sera échangé contre 10 roubles de la monnaie actuelle pour les montants jusqu'à 3000 roubles. Pour les montants supérieurs une échelle d'échange est établie.

Cette mesure, qui s'accompagne de la suppression du système de rationnement, est destinée à :

Renforcer le cours du rouble

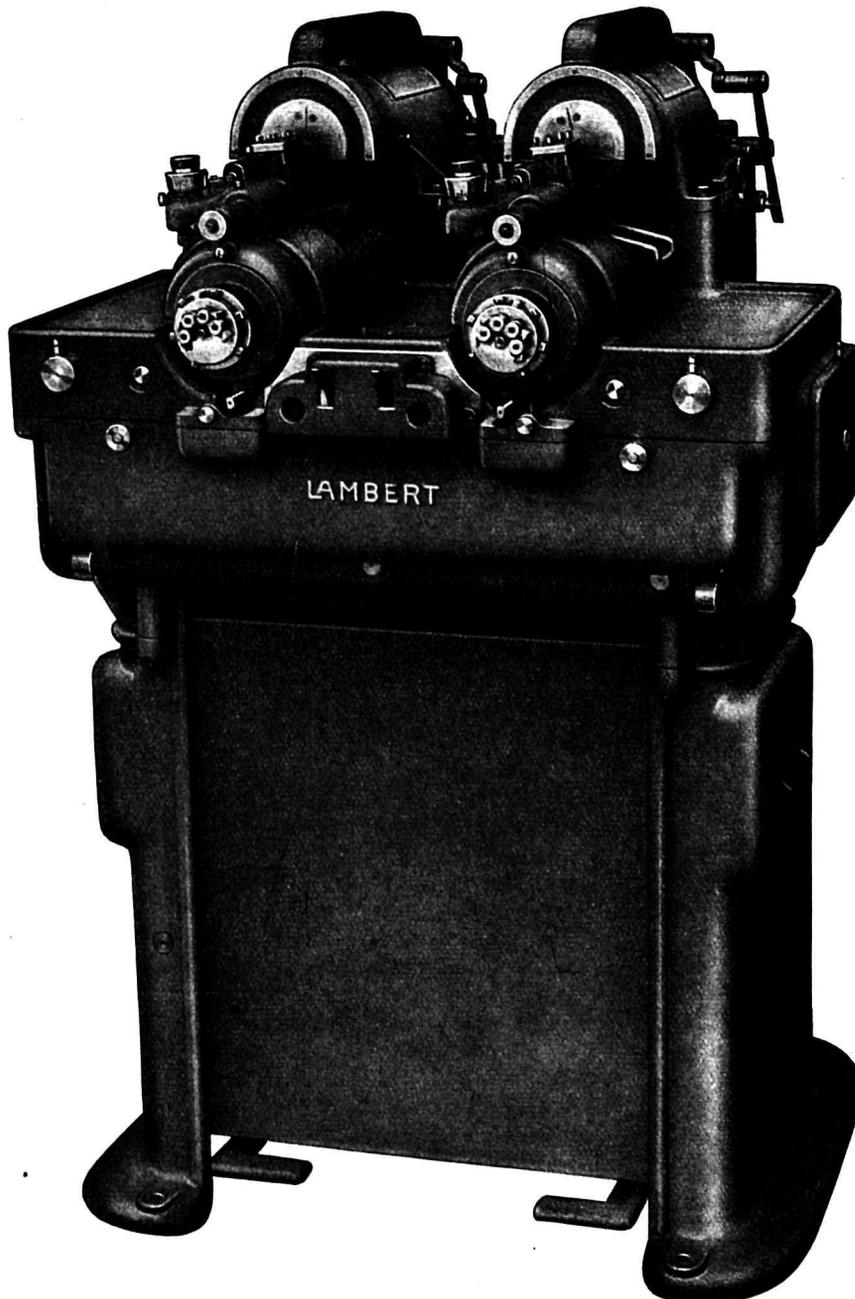
Lutter contre la spéculation

Imposer des prix uniformes au commerce

Supprimer les faux billets.

Elle ne doit pas affecter les accords financiers ou commerciaux entre l'U.R.S.S. et l'étranger.

FABRIQUE DE MACHINES
S. LAMBERT S. A.
GRENCHEN (Soleure)



**Machines de précision
pour l'horlogerie et
l'appareillage**

MACHINE DOUBLE
SEMI-AUTOMATIQUE
A BLANCHIR ET CREUSER

Nouveau modèle

AVEC 4 ARRÊTS POUR
LES PROFONDEURS ET
4 ARRÊTS POUR LES
D I A M È T R E S

Amélioration dans le transport des marchandises

Fin novembre a eu lieu à Stockholm la conférence internationale des trains de marchandises. D'importantes améliorations dans le transport des marchandises ont pu y être décidées pour le printemps prochain.

La durée du transport des fruits et des légumes en provenance du sud de l'Italie a pu être réduite de 12 à 14 heures jusqu'à Chiasso, de sorte que ces envois pourront partir plus tôt de Bâle à destination des ports belges et français. De bonnes communications ont pu être établies avec la Tchécoslovaquie par Friedrichshafen-Romanshorn. Les pourparlers avec les services de la zone

française d'occupation se poursuivent pour la reprise du trafic de bacs transbordeurs entre Friedrichshafen et Romanshorn.

Les chemins de fer français envisagent la reprise très prochaine du trafic des marchandises avec l'Espagne et le Portugal via Cerbère et Hendaye. Des plans de transport avantageux pour le trafic avec les Pays-Bas ont été prévus sur les lignes de la rive droite du Rhin. Il ne manque plus que l'assentiment des chemins de fer français. Les relations avec les pays de l'Est ont été développées.

Mouvements

Importante maison d'horlogerie demande 1000 à 1200 mouvements 10 1/2" Eta 1080, seconde au centre. Faire offres sous chiffre 98 N, à Publicitas Neuchâtel.

Grandissage de pierres fines

On sortirait encore quelques séries. Travail précis. Spécialités fins trous. Grandissage Favre, Lucens (Vaud).

publicolor



AZURA

**PRODUITS
CELESTIN KONRAD
MOUTIER (SUISSE)**

HORLOGES à poser, 8 jours, à barillet, avec sonnerie
RÉGULATEURS 8 jours, à barillet, avec sonnerie
PENDULETTES 1 jour, à poids, avec sonnerie
PENDULETTES 1 jour, à poids, sans sonnerie
PENDULETTES 1 jour, à poids, coucou avec chant

DISTRIBUTEUR POUR L'EXPORTATION: LUXOR-EXPORT S. A. LE LOCLE (SUISSE)

En notre qualité de banque commerciale et grâce à une organisation toute particulière, nous sommes à même de vous renseigner judicieusement sur les multiples prescriptions, conventions et stipulations concernant le trafic des paiements internationaux. Nos services spécialisés et bien documentés se feront un plaisir de vous conseiller.

BANQUE CANTONALE DE BERNE

Succursales de la région horlogère
BIENNE SAINT-IMIER PORRENTROY MOUTIER
DELÉMONT TRAMELAN

Achat et vente de métaux précieux
Titulaire de la patente commerciale

PIERRES CHASSÉES, CHATONS, BOUCHONS

ALBERT STEINMANN

Rue Léopold-Robert 109 LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone 224 59

Des pierres de qualité – Un travail précis
Surveillé par un technicien

Seul fabricant des machines à calculer «STIMA» et «TREBLA»

Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et de tous travaux de grande série

BUREAU DE REPRESENTATION
A. REININ
LE PONT ENTRE LE CLIENT ET LE FABRICANT

est à votre disposition pour tout ce qui concerne les articles qu'il représente



Catalogues et échantillons sur demande
Commission

Imprimeurs

HAEFELI & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

Galnor

CHATELAIN & CIE
LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone 254 73 Commerce 17 *

Plaqué or galvanique de qualité



ANCIEN
LE PLUS COMPLET
RÉPANDU
DE LA BRANCHE
HORLOGÈRE

102^{me} année 1948 90^{me} édition

INDICATEUR DAVOINE

INDICATEUR GÉNÉRAL
DE L'HORLOGERIE SUISSE
et régions limitrophes

Prix :
Suisse, fr. 5.-, plus ICA 4% et port
autres pays, fr. 6.50 suisses, franco

Editeur : **Gogler Publicité**
Rue de la Serre 11 bis
La Chaux-de-Fonds (Suisse)

JACQ. THOMA

WINTERTHOUR
(Suisse) Téléphone (052) 2 67 73

*Fabrique spéciale
de brosses métalliques*

Maison suisse fondée en 1877



UDIAX

STEUDLER & CIE

DÉCOLLETAGES ET PIVOTAGES

*Transfert ses locaux
dès le 12 décembre*

61, rue Jacob-Brandt
La Chaux-de-Fonds

Employé supérieur

occupant situation importante dans fabrique d'horlogerie, très au courant de la partie commerciale et des langues cherche changement de situation. Prière d'écrire sous chiffre P 11193 N, à Publicitas Bienne.

Terminages

Calibre 5" A. S. 976, qualité soignée, à sortir régulièrement. Offres sous chiffre P 11185 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

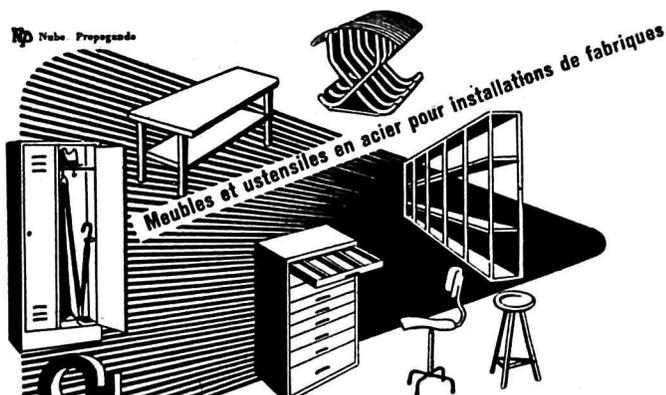
Employé de bureau

capable de tenir une comptabilité de fabrication d'horlogerie et les contrôles de marchandises est demandé de suite ou époque à convenir. Faire offres à Fils de Moïse Dreyfuss, La Chaux-de-Fonds.

Jeune technicien horloger

de préférence ayant expérience pratique est demandé par manufacture d'horlogerie, pour son département 8 jours et pendulerie. Faire offres avec certificats et prétentions sous chiffre P 21757 H, à Publicitas Moutier.

ND Nabe Propaganda



Armoires vestiaires en acier
Rayonnages en acier pour magasins et archives
Rayons pour barres de fer et tubes en acier
Meubles à tiroirs pour plans, outils et pièces détachées
Chariots de transport
Garages pour vélos
Tables à dessin
Tabourets d'atelier et chaises de travail



ERNEST SCHEER S.A. HERISAU

Tél. (071) 51992

Constructions métalliques, fondée en 1855



SOUS-DIRECTEUR COMMERCIAL

On cherche pour une fabrique d'horlogerie un sous-directeur commercial, de langue française, connaissant l'anglais et l'italien. Situation intéressante et d'avenir. Offres avec curriculum vitae à adresser à l'Etude Jacques Cornu, avocat, La Chaux-de-Fonds.

Chef administratif de fabrication

ayant connaissance technique horlogère étendue, capable de diriger personnel et à même d'assumer la direction d'un département de fabrication, est demandé de suite ou époque à convenir. Place stable et d'avenir à personne capable. Faire offres à Fils de Moïse Dreyfuss, La Chaux-de-Fonds.

Mouvements

Maison conventionnelle cherche :
5 à 10.000 mouvements 5 $\frac{1}{4}$ " ancre, 15 ou 17 rubis. 5 à 10.000 mouvements 10 $\frac{1}{2}$ " ancre, seconde simple ou seconde au centre, 15 ou 17 rubis. Paiement grand comptant. Relations d'avenir. Faire offres sous chiffre P 7338 N, à Publicitas Neuchâtel.

Chef de fabrication

expérimenté, possédant diplôme d'une école d'horlogerie, ayant l'habitude de diriger du personnel et pouvant assumer toute la responsabilité d'une fabrication de petites pièces soignées, est demandé par importante fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Prière d'adresser offres manuscrites avec curriculum vitae sous chiffre P 11195 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Cages d'horloges en séries

Fabrique d'articles en bois, installation des plus modernes, est à même d'exécuter des commandes de cages d'horloges en série. Travail propre de premier ordre, courts délais de livraison, conditions avantageuses. Faire offres sous chiffre Ofa 816 Lz, à Orell Fussli-Annonces Lucerne.

Technicien horloger

diplômé, quelques années de pratique — maturité commerciale — parle quatre langues, cherche emploi correspondant à ses connaissances. Faire offres sous chiffre P 7064 N, à Publicitas Neuchâtel.

Importante manufacture d'horlogerie cherche pour entrée de suite ou date à convenir

dessinateur

capable et énergique pour travaux de bureau technique. Situation d'avenir pour personne capable. Adresser offres sous chiffre O 26460 U, à Publicitas Bienne.

A vendre lapidaire

A. D. K. 205, à l'état de neuf pour cause de double emploi, modèle sur socle, avec aspirateur à poussière, bras pour mise d'épaisseur et moteur triphasé 220 X 380 volts. Offres à case postale 10581, ou téléphone (039) 2 19 31, La Chaux-de-Fonds.

A vendre

2.000 kg. de planches acier inoxydable
2.000 X 1.000 X 0,8

Prix avantageux. Ecrire sous chiffre 96 N, à Publicitas Neuchâtel.

Tapis de Perse

Un petit stock de tapis de Perse neufs, utilisés seulement pour des expositions, parmi lesquels 2 « Bocharas » fins env. 2,30 X 3,30 m. 2 « Täbriz » env. 2,50 X 3,50 m. 2 « Heriz » 2 X 3 m. et 2,60 X 3,40 m. ainsi qu'un « Mesched » fin env. 3 X 4 m. à vendre immédiatement au comptant. Eventuellement aussi par pièce. Pressant. Offres sous chiffre P 7568, à Publicitas Neuchâtel.

Mouvements de pendulettes

8 jours, ancre à vue, qualité soignée, diamètre 60,05 mm, avec dispositif de réveil en 7 et 15 rubis, et sans réveil en 15 rubis, seraient rapidement disponibles. Renseignements sous chiffre 97 N, à Publicitas Bienne.

Succursale

Quelle fabrique d'horlogerie aurait intérêt à ouvrir une succursale en Suisse française (main-d'œuvre sur place) pour son département aciers, taillages, polissages et autres, en collaboration avec industriel capable, pouvant fournir caution. Faire offres sous chiffre Pk 36766 A, à Publicitas Bienne.

Atelier de polissage

prendrait encore quelques commandes de pendulettes. Se recommande également pour polissage spécial des vis de montres et des fournitures. Travaux propres et exacts garantis, prompt livraison. Bader frères, Langenbruck.

Grandissages

du numéro 17 à 36 seraient entrepris de suite. Qualité soignée, livraisons rapides. Offres sous chiffre U 56535 X, à Publicitas Bienne.

Appareil « Coïncidence »

Somme acheteurs d'un appareil « Coïncidence » d'occasion, en bon état.

Offres à case postale 235, Bienne.

PROTEXO

L'UN DES MEILLEURS BRACELETS
QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ FABRIQUÉS
EN MATIÈRE PLASTIQUE.

Maintenant, avec la nouvelle boucle brevetée
AUTOMATIQUE „PROTEX”,
il dépasse vos prévisions.



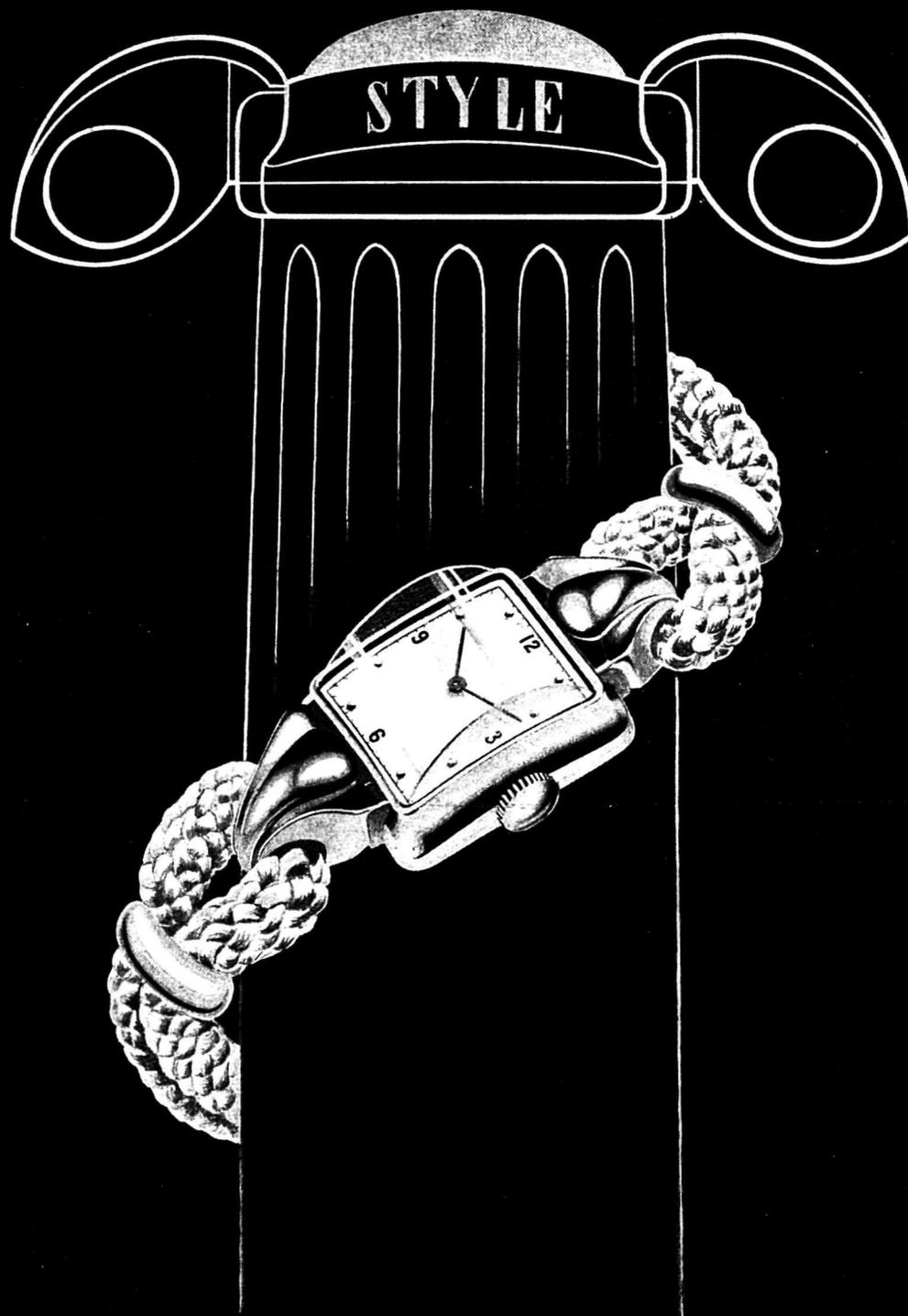
PROTEXO, en Argentine et aux U.S.A., s'appelle DURALON.

TECHNIQUE HORLOGÈRE REYMOND

Promenade du Pin, 1

GENÈVE

Promenade du Pin, 1



LOUIS LANG S.A.
FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES
PORRENTRUUY (SUISSE)

La manufacture de verres de montres incassables

GASTON JORNOD S.A.
 Ingénieurs-mécaniciens
GENÈVE

Dispose
 D'UN OUTILLAGE ULTRA-MODERNE
 D'UNE ORGANISATION PARFAITE

PRÉCISION
DÉLAIS

MANUFACTURE DE VERRES DE MONTRES INCASSABLES "JOR" GASTON JORNOD S.A.
 GENÈVE

DESIGNATION	no	DESIGNATION
	1	Demi-boule plane
	2	Hémisphérique
	3	Cylindrique
	4	Cylindrique creux
	5	Cylindrique creux à bords

GENÈVE	no	DESIGNATION	REMARQUES
	7	Demi-boule	Spécifier hauteur totale
	8	Ovale 6-12 heures	Spécifier hauteur totale
	9	Carré	
	10	Carré creux	
	11	Carré creux à bords	

Pour tous les verres se
 dont la commande.
 La base des verres 8.
 Si le verre N° 12 doit

MOUVEMENT DES PIÈCES

Date	Description	Entrée	Sortie	Stock	Unité
14/08	516 gr. gris pt. or	1440		1440	pc
10/08	échantillon			1430	pc
11/08				500	pc
11/08	le Sable			500	pc
				430	pc

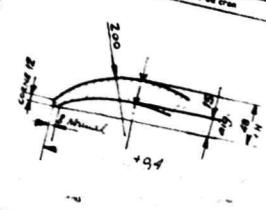
GASTON JORNOD GENÈVE

COMMANDE N° 7135 du 3.5.47.
 MOTIF: 516 gr. gris pt. or
 ÉLÉMENT: 516 gr. gris pt. or

ORDRE DE FABRICATION N° 743
 VERRE
 CLIENT: GOG
 NORMES: 1450.

Octobre 6 12 h. 19 A. - Concave Prof. 10 mm
 Demi-boule
 Lenteille creuse
 Hémisphérique
 Hémisphérique
 Hémisphérique
 Hémisphérique

Outillage N° 2320
 Dimensions: Diamètre du cran



SOLMETTES J. SCHAETTLER
 REMARQUES: Ess. à livrer non finies.
 du 3.5.47. JP

